

COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 FEVRIER 2022 à 18h00

Date de Convocation : 25 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de PIERRERUE, s'est réuni en session ordinaire à la « Salle des fêtes » sous la présidence de Monsieur ROGER Daniel ; Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : AUZIAS Laurent. BARDONNEAU Hélène. CALVET Alain. CLAPIER Nadia. CROS Pierre. FUSELIER Dominique. GUIRAUD Jean-Pierre. MOLINIER Maryse. ROGER Daniel. TEYSSOU Fabien. WIRT Sabine.

Absent excusé : -

Procuration : -

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance : CALVET Alain.

Approbation du conseil municipal du 21 décembre 2021

DÉLIBÉRATION N°1 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2022 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations. Considérant le changement de grade de l'adjoint administratif et le contrat de l'adjoint technique à temps non complet, le conseil municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après :

Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps complet	Dont temps non complet
Adjoint Technique Territorial	C	2	2	1 durée hebdomadaire 35H	1 durée hebdomadaire 2 H
Adjoint Administratif Principal 1er Classe	C	1	1	1 durée hebdomadaire 35H	

DÉLIBÉRATION N°2 – MISE A JOUR RIFSEEP

Vu la délibération en date du 20 décembre 2016 instaurant le régime indemnitaire sur la commune et considérant la nécessité d'actualisé le RIFSSEP, le maire propose à l'assemblée délibérante sa mise à jour et d'en déterminer les critères d'attribution : pour les bénéficiaires ; pour les modalités de versement ; pour les parts de la Structure du RIFSEEP ; pour l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). Il informe de la possibilité d'un complément indemnitaire annuel (CIA) et des cumuls possibles avec d'autres indemnités. Le conseil municipal, oui l'expose de monsieur le maire, et après avoir délibère à l'unanimité décide de la reconduction du RIFSSEP aux mêmes conditions que celles instaurées en 2016 ; Il accepte sa mise à jour ; Il autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE versé aux agents concernés dans le respect des dispositions réglementaires fixées dans la délibération.

**DÉLIBÉRATION N°3 – PROMESSE UNILATÉRALE DE VENTE À TITRE GRACIEUX AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT DES PARCELLES AM 24 ET AR 74 POUR LA VOIE VERTE PIERRERUE /
SAINT-CHINIAN.**

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet du conseil départemental de l'hérault d'une piste cyclable reliant Pierrerue / Saint-Chinian pour le prolongement et l'aménagement de la voie verte.

Il présente à l'assemblée la promesse unilatérale de vente établie par le Conseil Départemental de l'hérault. Les parcelles AM 24 « la plaine du Tendon » superficie 7 m² et AR 74 « Bergerie de Sabatier » superficie 40 m² seront vendues moyennant un prix total de 1 € avec dispense de paiement du prix .

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la promesse de vente d' un prix total de 1 € avec dispense de paiement du prix proposée par le Conseil Départemental de l'Hérault pour les parcelles AM 24 et AR 74 d'une superficie totale de 47 M² ; Autorise le maire à signer celle-ci ; Autorise le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

DÉLIBÉRATION N°4 – LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité loue 2 appartements au lieu-dit « Les Ecoles » 34360 PIERRERUE. Les loyers étant réévalués chaque année en prenant en compte comme référence l'indice de révisions des loyers INSEE, il demande à l'assemblée de se prononcer quant à la décision de l'augmentation ou non de ces loyers. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ; Décide d'augmenter les deux loyers communaux suivant l'indice INSEE de référence ; Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°5 – CONVENTION DE PARTENARIAT FAVORISANT LA DISPONIBILITE DES SAPEURS-
POMPIERS VOLONTAIRES**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention étudiée, en amont en partenariat avec les sapeurs-pompiers, de la mise à disponibilité d'un agent sapeur-pompier volontaire sur son temps de travail pour des missions d'opérations de secours et de formation afin de pouvoir organiser les absences de l'agent technique polyvalent. Le conseil municipal à l'unanimité décide de conclure la convention de disponibilité pour la formation et les missions opérationnelles entre la Mairie et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault.

La séance est levée à 19h40

Le Maire, Daniel ROGER

